TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

MICROSOFT ADVANCED THREAT ANALYTICS

Si vous avez acquis Microsoft Advanced Thread Analytics sous licence via les programmes de Licence en Volume Microsoft ou MSDN, votre utilisation du logiciel est soumise aux conditions générales des contrats du Programme applicable. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ce logiciel après l'expiration de la période d'évaluation si vous n'avez pas acquis une licence valable du logiciel auprès de Microsoft ou de l'un de ses distributeurs agréés.

Les présents termes du contrat de licence constituent un contrat entre Microsoft Corporation (ou en fonction du lieu où vous vivez, l'un de ses affiliés) et vous. Lisez-les attentivement. Ils portent sur le logiciel visé ci-dessus, y compris le support sur leguel vous l'avez reçu, le cas échéant. Ce contrat porte également sur les produits Microsoft suivants :

- les mises à jour,
- les suppléments,
- les services Internet, et
- les services d'assistance technique

de ce logiciel à moins que d'autres termes n'accompagnent ces produits, Si c'est le cas, ces derniers prévalent.

En utilisant le logiciel, vous acceptez ces termes. Si vous ne les acceptez pas, n'utilisez pas le logiciel. et retournez-le à votre revendeur afin d'obtenir un remboursement ou un avoir. Si vous ne parvenez pas à vous faire rembourser par votre revendeur, contactez Microsoft ou l'affilié Microsoft qui dessert votre pays afin d'obtenir des informations sur les modalités de remboursement de Microsoft. Consultez le site Internet www.microsoft.com/worldwide. Aux États-Unis et au Canada, appelez le (800) MICROSOFT ou consultez le site Internet www.microsoft.com/info/nareturns.htm.

Conformément aux dispositions ci-dessous, en utilisant le logiciel, vous consentez à ce que Microsoft recueille certaines informations sur votre ordinateur pour des services Internet.

PARTIE 1 - DROITS D'UTILISATION À DES FINS D'ÉVALUATION

Outre les articles 4-9 et 11-13 de la Partie 2 du présent contrat, les articles suivants s'appliquent au logiciel visé ci-dessus lorsqu'il est installé à des fins d'évaluation, y compris le support sur lequel vous l'avez reçu, le cas échéant.

- 1. DROITS D'INSTALLATION ET D'UTILISATION ÉVALUATION UNIQUEMENT.
- a. Vous êtes autorisé à installer et utiliser un nombre quelconque de copies du logiciel sur vos dispositifs. Vous pouvez utiliser le logiciel uniquement pour en faire une présentation et l'évaluer en interne.
- b. Vous êtes autorisé à installer et utiliser le logiciel dans un environnement de production. Vous reconnaissez qu'un logiciel qui n'a pas été validé avec une clé de produit ne recevra pas de service d'assistance technique de Microsoft. Vous acceptez de prendre toutes les précautions requises pour sauvegarder et protéger toutes les données et pour prévenir tout dommage supérieur à ce que vous êtes prêt à supporter découlant d'une défaillance du logiciel. Vous reconnaissez et acceptez par les présentes que, dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, vous assumez les risques et êtes entièrement responsable de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du logiciel dans un environnement de production.
- c. <u>Programmes Microsoft fournis</u>. Le logiciel contient d'autres programmes Microsoft. Les présents termes du contrat de licence s'appliquent à l'utilisation de ces programmes.
- d. <u>Programmes tiers</u>. Le logiciel peut inclure des programmes tiers. Les avertissements relatifs à ces programmes, le cas échéant, se trouvent dans le fichier ThirdPartyNotices.txt ou dans la documentation du logiciel (« Avertissement Relatif aux PI de Tiers »). Sauf indication contraire dans l'Avertissement Relatif aux PI de Tiers, les programmes tiers vous sont concédés sous licence par Microsoft aux termes du présent contrat.
- e. <u>Bibliothèques Concédées sous une Licence Publique Générale GNU Limitée</u>. Vous êtes autorisé(e) à reconstituer la logique du logiciel, à le décompiler, à le désassembler, ou à tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, mais uniquement dans la mesure requise pour déboguer des modifications aux bibliothèques concédées sous licence dans le cadre de la Licence Publique Générale GNU Limitée pouvant être fournies avec le logiciel et liées à celui-ci.

Le présent article annule et remplace la Partie 2, articles 1 - 3, lorsque le logiciel est installé à des fins d'évaluation.

2. LOGICIEL TEMPORAIRE. Le logiciel cessera de fonctionner quatre-vingt-dix (90) jours après son installation.

Vous recevrez un rappel dans les trente (30) jours avant qu'il ne cesse de fonctionner. Vous risquez de ne plus pouvoir accéder aux données utilisées avec le logiciel une fois que celui-ci cessera de fonctionner.

- **3. VALIDATION.** Pour empêcher toute utilisation sans licence du logiciel, vous ne pourrez pas utiliser le logiciel audelà de la période d'évaluation si vous ne le validez pas avec une clé de produit que vous avez acquise auprès de Microsoft ou d'un revendeur agréé. Vous êtes responsable de l'utilisation des clés qui vous sont attribuées. Vous ne devez pas partager ces clés avec des tiers. La validation permet de vérifier que le logiciel a été activé et bénéficie d'une licence appropriée. Au cours d'un contrôle de validation, le logiciel envoie des informations sur le logiciel à Microsoft. Ces informations comprennent la version du logiciel et la clé de produit. Microsoft n'utilise pas ces informations pour vous identifier ou vous contacter. En utilisant le logiciel, vous consentez à la transmission de ces informations. Si le logiciel ne bénéficie pas d'une licence appropriée, ses fonctionnalités peuvent en être affectées. Une fois que le produit a été validé, votre utilisation est soumise aux conditions générales des contrats applicables du Programme, par l'intermédiaire desquels vous avez acquis la clé de produit.
- 4. SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE. Lorsqu'il est installé à des fins d'évaluation, ce logiciel vous est concédé sous licence « en l'état » et nous pouvons ne pas fournir de services d'assistance technique pour ce produit.

Le présent article annule et remplace la Partie 2, article 10, lorsque le logiciel est installé à des fins d'évaluation.

5. LIMITATION ET EXCLUSION DE RECOURS ET DE DOMMAGES. Vous ne pouvez obtenir de Microsoft et de ses fournisseurs qu'une indemnisation en cas de dommages directs et dans la limite de 5,00 USD. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation pour les autres dommages, y compris les dommages spéciaux, indirects ou incidents et les pertes de bénéfices.

Cette limitation concerne:

- toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
- les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie ou de condition, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s'applique également même si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages. La limitation ou l'exclusion ci-dessus peut également ne pas vous être applicable si votre pays n'autorise pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou de quelque nature que ce soit.

Le présent article annule et remplace la Partie 2, article 14, lorsque le logiciel est installé à des fins d'évaluation.

6. EXCLUSIONS DE GARANTIE. Le logiciel est concédé sous licence « en l'état ». Vous assumez tous les risques liés à son utilisation. Microsoft n'accorde aucune garantie ou condition expresse. En tant que consommateur, vous pouvez bénéficier de droits supplémentaires ou de garanties légales dans le cadre du droit local que ce contrat ne peut modifier. Lorsque cela est autorisé par votre législation locale, Microsoft exclut les garanties implicites de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon.

POUR L'AUSTRALIE – La loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law) vous accorde des garanties statutaires qu'aucun élément du présent accord ne peut affecter.

Le présent article annule et remplace la Partie 2, Garantie Limitée, lorsque le logiciel est installé à des fins d'évaluation.

ARTICLE 2 - LICENCE DU LOGICIEL

Dans le cadre du présent contrat de licence, vous disposez des droits perpétuels présentés ci-dessous.

- 1. PRÉSENTATION.
 - a. Logiciel. Le logiciel contient
 - un logiciel serveur.
 - b. Modèle de Licence. Le logiciel est concédé sous licence selon :
 - le nombre d'instances du logiciel serveur exécutées ; et

 le nombre d'environnements de système d'exploitation physiques et virtuels gérés par ces instances du logiciel serveur.

c. Terminologie des contrats de licence.

- **Instance.** Vous créez une « instance » d'un logiciel en exécutant le programme ou la procédure d'installation dudit logiciel. Vous pouvez également créer une instance en dupliquant une instance existante. Dans le présent contrat, les références au logiciel incluent les « instances » du logiciel.
- **Exécution d'une Instance.** Vous « exécutez une instance » du logiciel en la chargeant dans la mémoire et en exécutant une ou plusieurs de ses instructions. Une fois en cours d'exécution, une instance est considérée active (que ses instructions continuent de s'exécuter ou non) tant qu'elle n'est pas supprimée de la mémoire.
- **Environnement de système d'exploitation.** Un « environnement de système d'exploitation » correspond à :
 - tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation, ou tout ou partie d'une instance d'un système d'exploitation virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière) qui active une identité de machine distincte (nom d'ordinateur principal ou identificateur unique similaire) ou des droits d'administration distincts, et
 - des instances d'applications, le cas échéant, configurées pour s'exécuter sur l'instance du système d'exploitation ou les parties identifiées ci-dessus.

Il existe deux types d'environnement de système d'exploitation : physique et virtuel. Un environnement de système d'exploitation physique est configuré pour s'exécuter directement sur un système matériel physique. L'instance du système d'exploitation utilisée pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle (par exemple, Microsoft Virtual Server ou des technologies similaires) ou pour fournir des services de virtualisation matérielle (par exemple, la technologie de virtualisation Microsoft ou des technologies similaires) est considérée comme un élément de l'environnement de système d'exploitation physique. Un environnement de système d'exploitation virtuel est configuré pour s'exécuter sur un système matériel virtuel (ou émulé d'une quelconque autre manière). Un système matériel physique peut disposer de l'un ou des deux environnements suivants :

- un environnement de système d'exploitation physique,
- un ou plusieurs environnements de système d'exploitation virtuels.
- **Serveur.** Un serveur est un système matériel physique capable d'exécuter le logiciel serveur. Une partition matérielle ou une lame est considérée comme un système matériel physique distinct.
- Attribution d'une Licence. Attribuer une licence signifie simplement désigner cette licence pour un serveur, un dispositif ou un utilisateur.

2. DROITS D'UTILISATION.

a. Attribution de la licence au Serveur.

- i. Avant d'exécuter une instance du logiciel serveur concédé sous licence, vous devez attribuer cette licence à l'un de vos serveurs. Ce serveur est le serveur concédé sous licence pour cette licence spécifique. Vous pouvez attribuer d'autres licences de logiciel à ce serveur, mais vous n'êtes pas autorisé à attribuer la même licence à plusieurs serveurs.
- **ii.** Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel, mais pas dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la dernière attribution. Vous êtes autorisé à réattribuer une licence de logiciel dans un plus bref délai si vous mettez au rebus le serveur concédé sous licence en raison de pannes matérielles irréparables. Si vous réattribuez une licence, le serveur auquel vous la réattribuez devient le nouveau serveur concédé sous licence pour cette licence.
- **b. Exécution d'instances du logiciel serveur.** Vous êtes autorisé à exécuter une seule instance à la fois du logiciel serveur dans un environnement de système d'exploitation physique ou virtuel sur le serveur concédé sous licence.
- **c. Création et stockage d'instances sur vos serveurs ou supports de stockage.** Pour chaque licence de logiciel acquise, vous disposez des droits supplémentaires stipulés ci-dessous.
 - Vous êtes autorisé à créer un nombre quelconque d'instances du logiciel serveur.
 - Vous êtes autorisé à stocker des instances du logiciel serveur sur l'un de vos serveurs ou supports de

- stockage.
- Vous pouvez créer et stocker des instances du logiciel serveur dans le seul but d'exercer votre droit à exécuter des instances du logiciel serveur au titre de l'une de vos licences d'utilisation du logiciel, comme décrit (par exemple, vous n'êtes pas autorisé à distribuer des instances à des tiers).
- **d. Programmes Microsoft fournis.** Le logiciel contient d'autres programmes Microsoft. Les présents termes du contrat de licence s'appliquent à l'utilisation de ces programmes.
- e. Programmes tiers. Le logiciel peut inclure des programmes tiers. Les avertissements relatifs à ces programmes, le cas échéant, se trouvent dans le fichier ThirdPartyNotices.txt ou dans la documentation du logiciel (« Avertissement Relatif aux PI de Tiers »). Sauf indication contraire dans l'Avertissement Relatif aux PI de Tiers, les programmes tiers vous sont concédés sous licence par Microsoft aux termes du présent contrat.
- f. Bibliothèques Concédées sous une Licence Publique Générale GNU Limitée. Vous êtes autorisé(e) à reconstituer la logique du logiciel, à le décompiler, à le désassembler, ou à tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, mais uniquement dans la mesure requise pour déboguer des modifications aux bibliothèques concédées sous licence dans le cadre de la Licence Publique Générale GNU Limitée pouvant être fournies avec le logiciel et liées à celui-ci.

3. CONDITIONS DE LICENCE ET/OU DROITS D'UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES.

a. Licences de Gestion.

- i. Vous devez acquérir les licences de gestion appropriées pour les environnements de système d'exploitation (OSE) qui seront gérés par des instances de votre logiciel serveur, et attribuer ces licences à un dispositif ou à un utilisateur. Des Licences sont requises uniquement pour les OSE client (ou les OSE serveur utilisés comme des OSE client) qui sont installés ou utilisés par des dispositifs utilisateurs finaux authentifiés par un Active Directory géré par Advanced Threat Analytics.
- ii. Catégories de Licences de Gestion. Il existe deux catégories de licences de gestion : client et serveur. La catégorie de licence requise dépend du logiciel de système d'exploitation qui est exécuté sur cet environnement de système d'exploitation. Pour les environnements de système d'exploitation exécutant un logiciel de système d'exploitation serveur, des licences de gestion serveur sont requises. Pour les environnements de système d'exploitation exécutant un autre logiciel de système d'exploitation, des licences de gestion client sont requises. Un même dispositif peut être doté d'une combinaison d'environnements de système d'exploitation, y compris d'un sous-ensemble exécutant des systèmes d'exploitation serveur. Le cas échéant, vous avez besoin d'une combinaison des deux catégories pour ce dispositif.
- **iii. Deux types de Licences de Gestion Client.** Il existe deux types de licences de gestion client : une licence destinée aux environnements de système d'exploitation gérés et une licence destinée aux utilisateurs.
 - Vos licences de gestion client d'environnement de système d'exploitation permettent à vos instances du logiciel serveur de gérer un nombre équivalent d'environnements de système d'exploitation utilisés par les utilisateurs.
 - Vos licences de gestion client utilisateur permettent à vos instances du logiciel serveur de gérer les environnements de système d'exploitation utilisés par chaque utilisateur auquel une licence de gestion client utilisateur est attribuée. Si plusieurs utilisateurs utilisent un environnement de système d'exploitation et que vous n'achetez pas de licence par environnement de système d'exploitation, vous devez attribuer une licence de gestion client utilisateur à chaque utilisateur.

Vos licences de gestion client ne permettent pas la gestion d'un environnement de système d'exploitation exécutant un système d'exploitation serveur.

iv. Un type de Licence de Gestion Serveur. Il n'existe pas d'option utilisateur pour les licences de gestion serveur. La licence de gestion serveur d'environnement de système d'exploitation est le seul type de licence de gestion serveur que vous pouvez acquérir. Vos licences de gestion serveur d'environnement de système d'exploitation permettent à vos instances du logiciel serveur de gérer un nombre équivalent d'environnements de système d'exploitation. Si vous administrez un environnement de système d'exploitation virtuel sur le dispositif concédé sous licence et si l'environnement de système d'exploitation physique est utilisé uniquement pour exécuter le logiciel de virtualisation matérielle, fournir des services de virtualisation matérielle et exécuter le logiciel servant à la gestion et à la prestation de services dans les environnements de système d'exploitation sur ce dispositif, vous pouvez alors gérer l'environnement de système d'exploitation virtuel et l'environnement de système d'exploitation physique au titre d'une même licence de gestion serveur.

Même s'il existe un seul type de licence de gestion serveur, il peut exister jusqu'à deux éditions. S'il existe plus d'une édition de la licence de gestion serveur, l'édition dont vous avez besoin dépend de la charge de travail gérée.

v. Attribution de Licences de Gestion.

- Si vous achetez des licences de gestion client utilisateur, vous devez les attribuer aux utilisateurs de vos environnements de système d'exploitation gérés.
- Si vous achetez des licences de gestion client ou serveur d'environnements de système d'exploitation, vous devez les attribuer aux dispositifs sur lesquels vos environnements de système d'exploitation seront exécutés. Une partition matérielle ou lame est considérée comme un dispositif distinct. Le nombre d'environnements de système d'exploitation gérés simultanément par un dispositif ne peut pas excéder le nombre de licences de gestion client ou serveur d'environnement de système d'exploitation attribuées à ce dispositif.
- Pour les besoins de ce paragraphe, « gérer » un OSE signifie :
 - solliciter ou obtenir des données sur,
 - configurer, ou
 - donner des instructions pour le matériel ou le logiciel associé à l'environnement de système d'exploitation dans un autre but que celui de découvrir la présence d'un dispositif.
- Vous n'avez pas besoin d'une licence de gestion pour :
 - un environnement de système d'exploitation concédé sous licence pour exécuter les instances du logiciel serveur,
 - un environnement de système d'exploitation dans lequel aucune instance du logiciel n'est exécutée,
 - un dispositif qui fonctionne uniquement comme un dispositif d'infrastructure réseau (OSI couche 3 ou inférieure), ou
 - un dispositif contrôlant ou gérant uniquement l'état des composants matériels, notamment la température du système, la vitesse du ventilateur, l'alimentation, la réinitialisation du système ou la disponibilité de l'UC.
- Vos licences de gestion autorisent la gestion de versions antérieures, mais pas ultérieures, du logiciel serveur.
- **vi.** Après avoir attribué le nombre adéquat de licence(s) de gestion appropriée(s) à vos dispositifs et utilisateurs, vous êtes autorisé à utiliser n'importe quelle instance du logiciel serveur sur vos serveurs concédés sous licence pour gérer le(s) OSE sur vos dispositifs.

vii. Réattribution de Licences de Gestion. Vous êtes autorisé à :

- réattribuer de manière permanente une licence de gestion d'un dispositif à un autre dispositif ou d'un utilisateur à un autre utilisateur ; ou
- réattribuer temporairement une licence de gestion à un dispositif de rechange lorsque le premier dispositif est hors service ou à un remplaçant lorsque l'utilisateur principal est absent.
- **b.** Multiplexage. Le matériel ou le logiciel que vous utilisez pour
 - regrouper les connexions,
 - réacheminer l'information, ou
 - réduire le nombre d'environnements de système d'exploitation directement gérés par le logiciel

(parfois également appelé matériel ou logiciel de « multiplexage » ou de « concentration ») ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin.

- c. Interdiction de dissociation du logiciel serveur. Vous n'êtes pas autorisé à dissocier le logiciel serveur afin de l'utiliser dans plusieurs environnements de système d'exploitation sous licence unique, sauf si cette opération est expressément permise. Cette disposition s'applique même si les environnements de système d'exploitation se trouvent sur le même système matériel physique.
- d. Fonctionnalités supplémentaires. Microsoft peut fournir des fonctionnalités supplémentaires pour le logiciel.

D'autres termes du contrat de licence et redevances peuvent s'appliquer.

- **4. SERVICES INTERNET.** Microsoft fournit des services Internet avec le logiciel. Ces services peuvent être modifiés ou interrompus à tout moment par Microsoft.
 - a. Consentement pour les Services Internet. Les fonctionnalités du logiciel décrites ci-après se connectent aux systèmes informatiques de Microsoft ou de prestataires de services via Internet. Dans certains cas, vous ne recevrez pas de notification de connexion distincte. Sauf stipulation contraire, vous pouvez désactiver ces fonctionnalités ou ne pas les utiliser. Pour plus d'informations sur celles-ci, consultez la documentation du logiciel. En utilisant ces fonctionnalités, vous consentez à la transmission de ces informations. Microsoft n'utilise pas ces informations pour vous identifier ou vous contacter.

<u>Informations sur l'ordinateur</u>. Les fonctionnalités suivantes utilisent des protocoles Internet, lesquels transmettent aux systèmes appropriés des informations relatives à votre ordinateur, telles que votre adresse IP, le type de système d'exploitation, le nom et la version du logiciel que vous utilisez, ainsi que le code de langue du dispositif sur lequel vous exécutez le logiciel. Microsoft utilise ces informations pour mettre à votre disposition les services Internet.

- <u>Informations d'Utilisation d'ATA</u>. Ce logiciel se connecte à Visual Studio Application Insights pour envoyer automatiquement à Microsoft des informations sur votre matériel et la façon dont vous utilisez ce logiciel (par exemple, le nombre d'ordinateurs ATA Gateway ou ATA Server installés). Nous n'utilisons pas ces informations afin de vous identifier ou de vous contacter. Pour en savoir plus sur cette fonctionnalité, rendezvous sur aka.ms/ata_data.
- **5. TESTS D'ÉVALUATION.** Vous devez obtenir l'accord écrit et préalable de Microsoft pour pouvoir divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation du logiciel.
- **6. CHAMP D'APPLICATION DE LA LICENCE.** Le logiciel n'est pas vendu mais concédé sous licence. Le présent contrat vous confère certains droits d'utilisation du logiciel. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d'autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n'êtes autorisé à utiliser le logiciel qu'en conformité avec les termes du présent contrat. À cette fin, vous devez vous conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel qui vous permettent de l'utiliser uniquement d'une certaine façon. Pour plus d'informations, consultez le site www.microsoft.com/licensing/userights. Vous n'êtes pas autorisé à :
 - contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel ;
 - reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément permises par la réglementation applicable nonobstant la présente limitation ;
 - effectuer plus de copies du logiciel que ce qui est autorisé dans le présent contrat ou par la réglementation applicable, nonobstant la présente limitation ;
 - publier le logiciel en vue d'une reproduction par autrui ;
 - louer ou prêter le logiciel ; ou
 - utiliser le logiciel en association avec des services d'hébergement commercial.

Les droits d'accès au logiciel sur un dispositif quelconque ne vous autorisent pas à exploiter des brevets appartenant à Microsoft ou tous autres droits de propriété intellectuelle de Microsoft sur le logiciel ou tous dispositifs qui accèdent au dispositif.

7. COPIE DE SAUVEGARDE.

- **a. Téléchargement électronique.** Si vous avez acquis et téléchargé le logiciel en ligne, vous êtes autorisé à effectuer une copie du logiciel sur un disque ou sur un autre support pour créer des instances du logiciel.
- **8. DOCUMENTATION.** Tout utilisateur disposant d'un accès valable à votre ordinateur ou à votre réseau interne est autorisé à copier et à utiliser la documentation à titre de référence et à des fins internes.
- 9. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION. Le logiciel est soumis aux lois et réglementations américaines en matière d'exportation. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'exportation concernant le logiciel. Ces lois comportent des restrictions sur les destinations, les utilisateurs finaux et les utilisations finales. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.microsoft.com/exporting (en anglais).
- **10. SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE.** Microsoft fournit des services d'assistance technique portant sur le logiciel, tels que décrits sur le site www.support.microsoft.com/common/international.aspx.

11. INTÉGRALITÉ DES ACCORDS. Le présent contrat (y compris la garantie ci-dessous) ainsi que les termes concernant les suppléments, les mises à jour, les services Internet et d'assistance technique que vous utilisez constituent l'intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel et les services d'assistance technique.

12. RÉGLEMENTATION APPLICABLE.

- **a.** États-Unis. Si vous avez acquis le logiciel aux États-Unis, les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, régissent l'interprétation de ce contrat et s'appliquent en cas de réclamation pour manquement aux termes dudit contrat, nonobstant les conflits de principes juridiques. Les lois du pays dans lequel vous vivez régissent toutes les autres réclamations, notamment les réclamations fondées sur les lois fédérales en matière de protection des consommateurs, de concurrence déloyale et de délits.
- b. En dehors des États-Unis. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, les lois de ce pays s'appliquent.
- **13. EFFET JURIDIQUE.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois de votre État ou pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas les droits que vous confèrent les lois de votre État ou pays si celles-ci ne le permettent pas.
- 14. LIMITATION ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES. Vous pouvez obtenir de Microsoft et de ses fournisseurs qu'une indemnisation en cas de dommages directs et dans la limite du montant que vous avez payé pour le logiciel. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation pour les autres dommages, y compris les dommages spéciaux, indirects ou incidents et les pertes de bénéfices.

Cette limitation concerne:

- toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers; et
- les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie ou de condition, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s'applique également, même si :

- la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi ; ou
- Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas vous être applicable. Cette limitation ou cette exclusion peut également ne pas vous être applicable si votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects, accessoires ou de quelque nature que ce soit.

GARANTIE LIMITÉE

- **A. GARANTIE LIMITÉE.** Si vous suivez les instructions, le logiciel fonctionnera, pour l'essentiel, comme décrit dans la documentation de Microsoft reçue avec ou dans le logiciel.
 - La « garantie limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties statutaires fournies par la loi locale sur la consommation.
- B. DURÉE DE LA GARANTIE ; BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE ; DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE. La garantie limitée couvre le logiciel pendant une durée d'un (1) an à compter de son acquisition par le premier utilisateur. Si vous recevez des suppléments, des mises à jour ou un logiciel de remplacement au cours de cette année, ils seront couverts soit pendant la durée de la garantie restant à courir, soit pendant 30 jours, la période la plus longue étant applicable. Si le premier utilisateur transfère le logiciel, la durée de la garantie restant à courir s'applique au destinataire.
 - Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, toute garantie, garantie implicite ou condition sera applicable uniquement pendant la durée de la garantie limitée. Certains États n'autorisent pas les limitations portant sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ci-dessus peuvent ne pas vous être applicables. Ces limitations peuvent également ne pas vous être applicables, car certains pays n'autorisent pas les limitations portant sur la durée d'une garantie ou condition implicite.
- **C. EXCLUSIONS DE LA GARANTIE.** Cette garantie ne couvre pas les problèmes engendrés par vos propres actes (ou inexécutions), les actes d'autrui ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Microsoft.
- D. RECOURS EN CAS DE VIOLATION DE GARANTIE. Microsoft s'engage à réparer ou à remplacer le logiciel gratuitement. Si Microsoft ne peut pas le réparer ni le remplacer, elle remboursera le montant que vous avez payé pour le logiciel figurant sur le reçu. Microsoft s'engage également à réparer ou à remplacer les suppléments, les mises à jour et le logiciel de remplacement gratuitement. Si Microsoft ne peut pas les réparer ni les remplacer, elle remboursera le montant que vous avez payé pour ces éléments, le cas échéant. Pour obtenir un remboursement, vous devez désinstaller le logiciel et retourner tout support et autres documents associés à Microsoft accompagnés d'un justificatif d'achat. Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de garantie limitée.
- E. DROITS DES CONSOMMATEURS NON AFFECTÉS. Vous pouvez bénéficier de droits des consommateurs supplémentaires en vertu de votre législation locale, que ce contrat ne peut modifier.
- **F. PROCÉDURES ENTRANT DANS LE CADRE DE LA GARANTIE.** Vous devrez fournir un justificatif d'achat pour bénéficier de tout service entrant dans le cadre de la garantie.
 - **1. États-Unis et Canada.** Pour obtenir tout service ou information entrant dans le cadre de la garantie concernant les modalités de remboursement d'un logiciel acquis aux États-Unis et au Canada, veuillez contacter Microsoft :
 - (800) MICROSOFT;
 - contacter Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A.;
 - visiter www.microsoft.com/info/nareturns.htm.
 - 2. Europe, Moyen-Orient et Afrique. Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, Microsoft Ireland Operations Limited offre cette garantie limitée. En cas de réclamation au titre de cette garantie, veuillez contacter :
 - Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande; ou
 - l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (consultez le site www.microsoft.com/worldwide).
 - 3. Australie. Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au
 - 13 20 58; ou
 - Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113, Australie.
 - **4.** En dehors des États-Unis, du Canada, de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Australie. Si vous avez acquis le logiciel en dehors des États-Unis, du Canada, de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique et de

l'Australie, veuillez contacter l'affilié Microsoft qui dessert votre pays (consultez le site www.microsoft.com/worldwide).

- G. AUCUNE AUTRE GARANTIE. La garantie limitée est la seule garantie directe fournie par Microsoft. Microsoft n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. Dans la mesure autorisée par le droit de votre pays, Microsoft exclut les garanties implicites de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Si les lois de votre pays vous accordent des garanties ou conditions implicites, nonobstant la présente exclusion, les recours dont vous disposez sont ceux exposés dans l'article ci-dessus relatif aux recours en cas de violation de garantie, dans la limite autorisée par le droit de votre pays.
 - **AUSTRALIE UNIQUEMENT.** Dans le présent paragraphe, « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft fournit la garantie expresse. Nos biens sont accompagnés de garanties ne pouvant être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law). Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou à l'échange des biens si ces derniers ne sont pas d'une qualité acceptable et que le défaut n'entraîne pas un dysfonctionnement majeur. Les produits envoyés pour réparation peuvent être remplacés par des produits similaires remis à neuf. Des pièces remises à neuf peuvent être utilisées pour la réparation des produits.
- H. LIMITATION ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE GARANTIE. L'article cidessus relatif à la limitation et l'exclusion de responsabilité en cas de dommages s'applique en cas de violation de la présente garantie limitée.

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.